

Appel à projets « Personnes sortant d'institution : une transition vers le marché du logement »



Appel à projets

Une transition vers le marché du logement pour les ressortissants d'institution (psychiatrique, aide à la jeunesse ou prison)

Contexte

D'après les [dénombrements du sans-abrisme et de l'absence de chez-soi](#)¹ organisés dans les régions wallonne et flamande entre 2020 et 2023, le sans-abrisme et l'absence de chez-soi touchent 19.055 personnes en Wallonie et 19.479 en Flandre.

Il est frappant de constater qu'une part importante de ces personnes en grande difficulté de logement ont connu un "passé institutionnel", que ce soit dans le cadre de l'aide à la jeunesse, d'un passage en institution psychiatrique ou en prison.

En Belgique, accéder au marché du logement peut devenir un parcours d'embûches: le pourcentage de logements sociaux est très limité(+/- 6 %), et l'accès au marché locatif privé est compliqué, tout particulièrement pour les ressortissant.e.s d'institutions telles que l'aide à la jeunesse, la psychiatrie ou la prison. A la réticence des propriétaires - en quête de profils leur paraissant plus "fiables" - s'ajoutent de multiples obstacles pratiques: la perte d'un logement suite au placement ou à l'internement, la perte de document d'identité, l'impossibilité de se déplacer, le manque de moyens pour payer la garantie locative, la complexité administrative.

En l'absence de solution alternative de logement, de nombreuses personnes séjournent plus longtemps que nécessaire en institution, ou se trouvent contraintes de faire le "choix" du mal-logement à leur sortie (logement insalubre, arrangement informel, hébergement chez une connaissance, etc.). Or, il est justement essentiel pour chacun de ces publics de disposer d'un logement stable en quittant l'institution, pour être en mesure de (re)faire leurs premiers pas dans la société, réaliser la transition vers une vie d'adulte autonome, ou travailler sereinement à leur rétablissement et leur intégration.

Objectif

Un montant total de **500.000 €**, provenant de différents fonds administrés par la Fondation Roi Baudouin, sera affecté à l'**accompagnement** de personnes séjournant dans des institutions d'aide à la jeunesse, en prison ou en institution psychiatrique afin qu'elles accèdent **au marché du logement**.

¹ [Dénombrements sans-abrisme et absence de chez-soi | Fondation Roi Baudouin \(kbs-frb.be\)](#)

Cet appel à projets vise à soutenir financièrement des organisations qui s'occupent de l'accompagnement aux personnes séjournant dans des établissements pour jeunes, en prison ou en institution psychiatrique. Ces organisations pourront ainsi, dans le cadre de la recherche de logement pour leur public cible, investir dans l'accompagnement individuel, la mise en place ou le développement d'un réseau intersectoriel local (ou interrégional), la mise à l'essai de nouveaux modèles d'accompagnement (p. ex. [critical time intervention](#)), la collaboration avec des initiatives privées (p. ex. agences immobilières), etc.

Pour qui et quelles organisations ?

- Des asbl en contact étroit avec le public cible et proposant déjà un accompagnement en matière d'accès au logement.
- Dans le cas d'une collaboration entre plusieurs organisations, un seul des partenaires (une asbl) peut introduire un dossier.

Quel soutien financier ?

- Les organisations peuvent demander un soutien financier de max. **30.000 €**.
- Un montant total de **500.000 €** est disponible pour soutenir des projets en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie.

Y a-t-il des conditions supplémentaires ?

Il sera demandé aux organisations retenues de participer activement à des moments d'intervision ou à des workshops et de diffuser les enseignements acquis, et ce, quel que soit le taux de réussite de leur projet.

Quels sont les critères de sélection ?

Pour qu'une demande soit recevable, il faut que :

- le dossier de candidature soit dûment complété dans la langue du formulaire et déposé dans les délais ;
- le ou la responsable de l'organisation ou association soit âgé·e de plus de 18 ans ;
- l'association soumissionnaire ne soit pas un acteur public ni une organisation purement commerciale – lesquels peuvent toutefois intervenir en tant que partenaires ;
- l'association soumissionnaire ait son siège et soit active en Belgique ;
- l'association soumissionnaire propose déjà un accompagnement pour l'accès au logement.

Parmi les dossiers recevables, le jury procédera à une sélection sur la base des critères suivants :

- La qualité de l'**accompagnement du groupe cible** dans la recherche d'un logement et dans son installation ;

Appel à projets « Personnes sortant d'institution : une transition vers le marché du logement »

- Les **éventuelles collaborations** avec un réseau d'acteurs publics/ privés et les démarches concrètes déjà entreprises dans ce contexte ;
- L'**adéquation** entre les moyens demandés et les résultats escomptés ;
- L'**effet de levier** résultant du soutien financier, tant en termes d'inspiration pour d'autres acteurs (p. ex. nouveaux modèles d'accompagnement) que d'accès à d'autres sources de financement ou d'extension du modèle ;
- Le **professionnalisme** de l'organisation : professionnalisme dans sa façon de travailler, obtention de résultats, conscience de ses forces et faiblesses, vision claire à long terme et recherche d'effets durables ;
- La santé financière des organisations participantes : les actions futures doivent être inscrites dans un **plan financier** clair et précis.

Le jury sera en outre attentif, en sélectionnant les organisations bénéficiaires :

- À une bonne **répartition géographique** sur les différentes régions ;
- À une répartition des soutiens vers les différents **publics cibles** (personnes sortant d'institutions de l'aide à la jeunesse / de prison / d'institutions psychiatriques)

Calendrier

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : le **30 septembre 2024** avant minuit.
- La sélection sera annoncée fin **novembre 2024**.

Quelles ressources ?

Cet appel à projets est rendu possible par les contributions des fonds suivants :

- Le Fonds Baronne Monique van Oldeneel tot Oldenzeel (312.000 €)
- Le Fonds Gilbert Tuts (22.000 €)
- Le Fonds Zocchi (26.000 €)
- Le Fonds Georges – Marie Vandermeir (10.000 €)
- Le Fonds sans-abrisme (130.000 €)

Besoin d'informations complémentaires ?

Pour de plus amples informations et pour accéder au dossier de candidature en ligne, vous pouvez consulter le site web www.kbs-frb.be, appeler le 02-500 45 55 ou envoyer un e-mail à proj@kbs-frb.be.

Pour des questions plus spécifiques, veuillez contacter Hélène Deconinck, par téléphone (02-549 02 53) ou par mail (deconinck.h@mandate.kbs-frb.be).